Authorized Field Change

Modification hors usine autorisee

AFC G-06916

Date: Septembre 2007

Fichier des sujets: Freins

Sujet: Camions dont la commande précise le système d'antidérapage automatique Bendix, mais non munis du module de système d'antidérapage automatique Bendix au moment de leur construction

Modele de Camion: 4200, 4300, 4400, 5500i, 5600i, 5900i, 7500, 7600, 8500, 8600, 9200i, 9400i, 9900i et

9900ix

à partir du: 11/28/2005 Jusqu'au: 09/23/2006

Code d'organe: 04AZJ

DESCRIPTION

La présente modification autorisée vise les modèles de camions énumérés ci-dessus et munis du code de caractéristique 04AZJ.

La société International Truck and Engine Corporation a déterminé que certains des modèles de camions précités peuvent ne pas avoir été munis du module de commande du système d'antidérapage automatique Bendix au moment de leur construction.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PIÈCES DE RECHANGE

Table 1

Numéro de pièce	Description	Quantité
3627967C1	Module pour les modèles 4200	1
3609076C1	Module pour les modèles 4300, 4400, 7300, 7400, 7500, 7600, 8500 et 8600	1
3609854C1	Module pour les modèles 5500i, 5600i, 5900i, 9200i, 9400i, 9900i et 9900ix	1

PROCÉDURE D'ENTRETIEN

AVERTISSEMENT – Pour éviter toute blessure corporelle grave ou mortelle, mettre la boîte de vitesses en position de stationnement ou de point mort, serrer le frein de stationnement et placer des cales sous les roues avant d'effectuer des procédures de diagnostic ou d'entretien.

SI LE VOYANT NE S'ALLUME PAS QUAND LE COMMUTATEUR EST ACTIVÉ, ON DEVRA EFFECTUER UNE RECHERCHE POUR VOIR SI LE MODULE APPROPRIÉ A ÉTÉ INSTALLÉ. Sur les modèles 4000.

7000 et 8000, le module est situé à l'arrière du panneau de seuil de porte droit, à l'avant du siège du passager (se reporter à la Figure 1). Enlever deux boulons pour retirer le panneau de seuil de porte afin de pouvoir accéder au module (Figure 2).

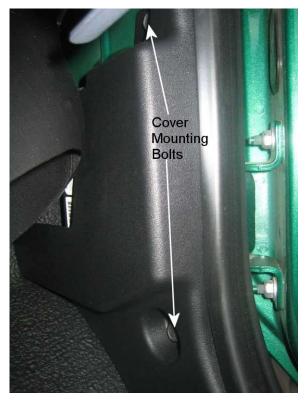


Figure 1

Boulons de fixation du couvercle



Figure 2

Si le voyant s'allume, cela signifie que le module est installé et qu'aucune autre réparation n'est nécessaire. Si le voyant du commutateur du système d'antidérapage automatique ne s'allume pas lorsque l'on appuie sur le commutateur, cela signifie que le module n'a pas été installé ou qu'il existe une anomalie du câblage; la réparation devra ainsi être effectuée.

- 1. Retirer le panneau de seuil de porte.
- 2. Installer le module sur les trous de montage du panneau intérieur et brancher les faisceaux de câblage, tel qu'illustré à la Figure 2.
- 3. Confirmer le bon fonctionnement en s'assurant que le voyant s'allume lorsque l'on appuie sur le commutateur du système d'antidérapage automatique.
- 4. Réinstaller le panneau de seuil de porte.

Modèles 5000i et 9000i

Si le voyant du commutateur du système d'antidérapage automatique s'allume, aucune autre réparation n'est nécessaire. Sur les modèles 5000 et 9000, le module est situé sous le tableau de bord, à la gauche de la pédale d'embrayage (se reporter à la Figure 3). Enlever les quatre boulons de fixation du panneau pour pouvoir accéder au module (Figure 4).

3

AFC-G-06916



Figure 3

Boulons fixant le panneau d'accès



Figure 4

Si le voyant du commutateur du système d'antidérapage automatique ne s'allume pas lorsque l'on appuie sur le commutateur, cela signifie que le module n'a pas été installé ou qu'il existe une anomalie du câblage.

- 1. Enlever les quatre boulons du panneau d'accès.
- 2. Installer le module sur les trous des boulons de fixation percés dans le panneau intérieur et brancher les faisceaux de câblage.
- 3. Confirmer le bon fonctionnement en s'assurant que le voyant s'allume lorsque l'on appuie sur le commutateur du système d'antidérapage automatique.
- 4. Réinstaller le panneau d'accès.

AFC-G-06916

5

Le numéro d'opération doit figurer sur toutes les réclamations.

Table 2 Renseignements sur la main-d'œuvre

Opération n°	Description	Durée
A40-06916-1	Inspection	0,6 h
A40-06916-2	Installation de module	1,0 h

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Les frais sont imputables à la garantie. Les réclamations doivent être présentées de la façon habituelle, en faisant mention du numéro de modification autorisée G-06916.

Il est essentiel que le code soit inscrit convenablement de façon à ce que la réclamation au titre de la garantie puisse être traitée adéquatement. Les directives complètes se trouvent à la section 7–1 du manuel des garanties. Il est essentiel de prêter une attention particulière aux articles 39 à 44.

Pour s'assurer que cette amélioration essentielle sera apportée en temps opportun, prière de présenter toutes les réclamations afférentes à cette intervention G-06916 d'ici le 30 septembre 2008, ou au cours de la période normale de garantie du véhicule, si celle-ci expire après le 30 septembre 2008.

